



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 808-13

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 9 novembre 2020, le règlement suivant :

808-13 «Règlement amendant le Règlement 808 – Permis et certificats, afin de permettre l'application des dispositions sur les arbres par le service Permis et inspections»;

QU'IL est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 12 NOVEMBRE 2020.

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA